



Vente d'occasion d'un camping car

Par **mariedu30**, le **07/06/2011** à **19:14**

Bonjour,

J'ai vendue un camping car il y a 3 mois a peu pres que j'avais acheté en decembre et avec lequel j'ai roulé plusieurs fois sans aucun soucis. La personne a qui je l'ai vendu veut m'attaquer pour vice caché car il dit qu'il tombe sans arret en panne et que aucun garagiste ne trouve la panne...a savoir je suis au chomage sans indemnités...

Pouvez vous me dire si je risque quelque chose et si il peut porter plainte ??

MERCI D4AVANCE , Marie

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **20:06**

Il doit prouver le vice caché avec expertise, donc attendez d'avoir le rapport d'expertise

Par **Tisuisse**, le **09/06/2011** à **09:09**

Bonjour mariedu30,

Les réponses à votre question sont là :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Nous restons à votre disposition pour toute info. complémentaire.

Bonne lecture.